

3 mars 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 3 mars 2014 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Marcel Loyer. Sont également présents Mesdames les conseillères Françoise Boudrias et Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Martin Chaput, Yves Blanc et Michel Lambert.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Séance ordinaire du 3 février 2014, consultation publique du 26 février 2014 et séance extraordinaire du 26 février 2014

04- Correspondance

- 4.1 Adoption du bordereau de correspondance

05- Administration

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer  
5.2 Avis de motion d'un règlement sur la régie interne des séances du conseil  
5.3 Correction à la résolution numéro 2013-11-195 « *Désignation des commissions municipales et maire suppléant* »  
5.4 Octroi d'un mandat pour la mise à jour de la carte routière de Sainte-Mélanie  
5.5 Participation à la 20<sup>e</sup> Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec du 26 au 28 mars 2014  
5.6 Contribution au projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » / subvention de la CRÉ Lanaudière dans le cadre du programme Lanaudois à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de février 2014  
6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2014  
6.3 Adoption d'un second projet de règlement numéro 549-2014 amendant le règlement de zonage numéro 228-92 en modifiant la définition de « service de garde en milieu familial »

07- Sécurité publique

08- Loisirs et culture

- 8.1 Invitation à la Fête nationale du Québec 2014  
8.2 Demande d'aide financière Fête nationale du Québec 2014  
8.3 Aide financière à la course de persévérance « 200 km de cœur »  
8.4 Aide financière à la Fondation Claude-Édouard Héту

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Octroi d'un contrat de réfection de pavage et travaux connexes pour une partie du 8<sup>e</sup> rang et une partie du rang Saint-Albert  
9.2 Octroi d'un mandat de contrôle qualitatif des matériaux relativement à la réfection du pavage pour une partie du 8<sup>e</sup> rang et une partie du rang Saint-Albert

- 9.3 Octroi d'un contrat de traitement de surface double sur la 1<sup>ère</sup> avenue du Domaine Safari
- 9.4 Permis de voirie – Entretien et raccordement routier dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports
- 9.5 Rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 2 février au 24 février 2014

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2014-03-053

**01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

**02- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- a) Durée du règlement d'emprunt pour la rue Lavallée;
- b) En quelle année les travaux de pavage seront réalisés sur le 2<sup>e</sup> rang;
- c) Sensibilisation à la sécurité de circulation sur le 2<sup>e</sup> rang en raison du gravier;
- d) Possibilité d'adopter un règlement encadrant la taille des pancartes pour les immeubles à vendre ou à louer;
- e) Possibilité de desservir la rue de la Pointe en recyclage et ordures (chemin privé).

La période de questions est close à 20 h 20.

**03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2014-03-054

**3.1 Séance ordinaire du 3 février 2014, consultation publique du 26 février 2014 et séance extraordinaire du 26 février 2014**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2014, de la consultation publique du 26 février 2014 et la séance extraordinaire du 26 février 2014 soient approuvés.

Adoptée

**04- CORRESPONDANCE**

2014-03-055

**4.1 Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 28 février 2014.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 28 février 2014.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2014-03-056

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 28 février 2014**

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 28 février 2014 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **250 682.28 \$**

Décaissements : chèques 5817 à 5832	46 161.58 \$
Comptes fournisseurs : chèques 5833 à 5923	213 316.39 \$
Chèques annulés : 5784 et 5754	(33 240.67 \$)
Salaires du mois de février 2014	24 444.98 \$

Total de la période : **250 682.28 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier

2014-03-057

5.2 **Avis de motion d'un règlement sur la régie interne des séances du conseil**

Monsieur Daniel Gravel donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, décrétant les règles de régie interne des séances du conseil.

2014-03-058

5.3 **Correction à la résolution numéro 2013-11-195 « Désignation des commissions municipales et maire suppléant »**

**ATTENDU** la résolution numéro 2013-11-195 intitulée « *Désignation des commissions municipales et maire suppléant* »;

**ATTENDU** les articles 82 et 82.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

**ATTENDU** la nécessité de préciser l'utilisation et la portée du terme « *commissions municipales* » dans ladite résolution;

**ATTENDU** que le conseil municipal n'avait pas l'intention de créer, par l'adoption de cette résolution, douze (12) « *commissions municipales* » et qu'il n'a nommé aucun conseiller auxdites « *commissions municipales* » ni n'a accordé aucun mandat particulier à ces « *commissions municipales* »;

**ATTENDU** que l'intention du conseil municipal était d'identifier les membres du conseil qui seraient délégués par le conseil auprès de comités et diverses organisations externes pour participer à des réunions et représenter la Municipalité lors d'événements particuliers;

**ATTENDU** que le conseil municipal pourra, lorsqu'il le jugera utile, adopter toute résolution pour créer des comités ayant des mandats particuliers et y désigner les membres du conseil et autres personnes le cas échéant;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE REMPLACER** le tableau de désignation des représentants et commissions municipales de la résolution numéro 2013-11-195 par celui-ci :

**DISTRICT 1 – DANIEL GRAVEL**

- Représentant pour les dossiers d'hygiène du milieu
- Représentant-substitut pour les dossiers de transport
- Délégué-substitut au Comité vieillir en demeurant dans sa communauté rurale

**DISTRICT 2 – MARTIN CHAPUT**

- Représentant pour les dossiers loisirs
- Représentant-substitut pour les dossiers de culture
- Délégué-substitut à la Régie du parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles

**DISTRICT 3 – FRANÇOISE BOUDRIAS**

- Représentante pour les dossiers de culture
- Représentante-substitut pour les dossiers administration générale
- Représentante-substitut pour les dossiers de loisirs
- Déléguée au Comité de Jumelage

**DISTRICT 4 – YVES BLANC**

- Représentant pour les dossiers de l'administration générale
- Représentant-substitut pour les dossiers du communautaire, famille et aînés
- Délégué au Comité de sécurité publique de la MRC Joliette
- Délégué au Comité consultatif d'urbanisme
- Délégué au Comité du plan de développement de Sainte-Mélanie
- Délégué au conseil d'administration de la corporation Transport Adapté Joliette Métropolitain

**DISTRICT 5 – MARIE-FRANCE BOUCHARD**

- Représentante pour les dossiers du communautaire, famille et aînés
- Représentante pour les dossiers bibliothèque
- Déléguée à la Régie du parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
- Déléguée au Comité vieillir en demeurant dans sa communauté rurale
- Déléguée-substitut au Comité de sécurité publique de la MRC Joliette
- Déléguée-substitut au conseil d'administration de la corporation Transport Adapté Joliette Métropolitain

**DISTRICT 6 – MICHEL LAMBERT**

- Représentant pour les dossiers de transport
- Représentant-substitut pour les dossiers d'hygiène du milieu
- Délégué au Comité du plan de développement de Sainte-Mélanie
- Délégué au Comité consultatif d'urbanisme

Adoptée

2014-03-059

**5.4 Octroi d'un mandat pour la mise à jour de la carte routière de Sainte-Mélanie**

**ATTENDU**

que la troisième édition de la carte routière de Sainte-Mélanie date de février 2006;

**ATTENDU**

que le réseau routier s'est considérablement modifié depuis 2006 et qu'il y a lieu d'actualiser la carte routière;

**ATTENDU**

la proposition du 5 novembre 2013 de la compagnie TrakMaps pour la production des cartes routières et panneaux muraux;

**ATTENDU**

que le projet de mise à jour de la carte routière a été approuvé lors des préparatifs budgétaires de l'exercice financier 2014;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'OCTROYER** le contrat de mise à jour et impression de 1 500 exemplaires de la carte routière de Sainte-Mélanie pour un coût de quatre mille cinquante dollars (4 050 \$) et deux panneaux muraux au coût de trois cent vingt dollars (320 \$) à la compagnie **TrakMaps** de Dorval, pour un montant total n'excédant pas quatre mille trois cent soixante-dix dollars (4 370 \$) plus taxes et frais de transport;

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprie au revenu de l'exercice un montant équivalent de surplus accumulé non affecté;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-03-060

**5.5- Participation à la 20<sup>e</sup> Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec du 26 au 28 mars 2014**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** monsieur Marcel Loyer, maire, à participer à la 20<sup>e</sup> Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec qui aura lieu du 26 au 28 mars 2014 à La Malbaie et que les frais d'inscription au montant de quatre cent trente et un dollars et seize cents (431.16 \$) et les frais de déplacement soient assumés par la Municipalité.

Adoptée

2014-03-061

**5.6 Contribution au projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » / subvention de la CRÉ Lanaudière dans le cadre du programme Lanaudois à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées**

**ATTENDU**

l'aide financière de dix mille six cent quatre-vingt dollars (10 680 \$) obtenue par la MRC de Joliette pour la tournée de conférences effectuée par le projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale »;

**ATTENDU**

les obligations de reddition de comptes et les exigences du bailleur de fonds demandant la confirmation de contribution de la municipalité à cette action;

**ATTENDU**

la participation de la Municipalité à cette tournée de conférences au niveau du prêt de salle et la publication d'articles dans le bulletin municipal;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité confirme sa contribution d'un montant de mille six cent quarante dollars (1 640 \$) pour quatre prêts de la salle communautaire et quatre publications d'articles dans le journal l'Écho du Coteau;

**DE TRANSMETTRE** copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2014-03-062

**6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de février 2014**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 28 février 2014 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 28 février 2014.

Adoptée

2014-03-063

**6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2014**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 16 janvier 2014, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 16 janvier 2014.

Adoptée

2014-03-064

**6.3 Adoption d'un second projet de règlement numéro 549-2014 amendant le règlement de zonage numéro 228-92 en modifiant la définition de « service de garde en milieu familial »**

**ATTENDU** que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorise la Municipalité à diviser son territoire en différentes zones et y spécifier les constructions ou usages qui y sont autorisés;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie a adopté le 6 avril 1992 le règlement de zonage numéro 228-92;

**ATTENDU** que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage numéro 228-92;

**ATTENDU** qu'il est souhaitable de modifier la définition de « service de garde en milieu familial » pour tenir compte des normes du ministère de la Famille et des Aînés;

- ATTENDU** que les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie;
- ATTENDU** que les modifications proposées sont conformes au schéma d'aménagement et autres documents de la MRC de Joliette;
- ATTENDU** que tous les membres du conseil ont pris connaissance du règlement numéro 549-2014 et que dispense de lecture en est donnée;
- ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné conformément à la loi;
- ATTENDU** qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 13 janvier 2014;
- ATTENDU** qu'une séance de consultation publique a été tenue le 26 février 2014 à l'occasion de laquelle le projet de règlement a été expliqué et des commentaires ont été reçus;
- ATTENDU** que, suivant cette consultation, aucune modification n'est apportée au projet de règlement;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Françoise Boudrias  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**Second projet de règlement numéro 549-2014 amendant le règlement de zonage numéro 228-92 en modifiant la définition de « service de garde en milieu familial »**

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**ARTICLE 2**

La définition « service de garde en milieu familial » de l'article 3.1 est abrogée et remplacée par :

Service de garde d'enfants fourni par une personne physique dans une résidence privée où elle reçoit jusqu'à six enfants dont au plus deux sont âgés de moins de 18 mois, en incluant ses enfants de moins de neuf ans et les enfants de moins de neuf ans qui habitent ordinairement avec elle et qui sont présents durant la prestation de services;

OU

si elle est assistée d'une autre personne adulte, jusqu'à neuf enfants dont au plus quatre enfants sont âgés de moins de 18 mois, en incluant leurs enfants de moins de neuf ans et les enfants de moins de neuf ans qui habitent ordinairement avec elles et qui sont présents durant la prestation de services.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion, le 13 janvier 2014  
Adoption du premier projet de règlement, le 13 janvier 2014  
Avis public de consultation, le 25 janvier 2014  
Assemblée de consultation publique, le 26 février 2014  
Adoption du second projet de règlement, le 3 mars 2014  
Avis de demande d'approbation référendaire, le 12 mars 2014  
Demande (s) d'approbation référendaire :  
Adoption du règlement, le 7 avril 2014  
Certificat de conformité de la MRC de Joliette et entrée en vigueur le  
Publication le

-----  
Marcel Loyer  
Maire

-----  
Claude Gagné  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

**07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté.

**08- LOISIRS ET CULTURE**

2014-03-065

**8.1 Invitation à la Fête nationale du Québec 2014**

**ATTENDU** que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

**ATTENDU** que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires du Québec;

**ATTENDU** que la population de la Municipalité de Sainte-Mélanie souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

**ATTENDU** que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner avec fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée



2014-03-066

**8.2 Demande d'aide financière Fête nationale du Québec 2014**

**ATTENDU** la tenue d'activités diverses soulignant la Fête nationale du Québec 2014 à Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** le programme d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2014;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**DE DEMANDER** l'aide financière au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec/Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la réalisation des activités de la Fête nationale 2014 à Sainte-Mélanie.

**DE MANDATER** monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-03-067

**8.3 Aide financière à la course de persévérance « 200 km de cœur »**

**ATTENDU** la demande d'aide financière pour l'organisation de la course à relais « 200 km de cœur » visant à favoriser la réussite scolaire et de saines habitudes de vie chez les jeunes;

**ATTENDU** que l'octroi de cette aide financière est conforme aux orientations du plan de développement de Sainte-Mélanie quant à la jeunesse;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE CONTRIBUER** une somme de trois cent cinquante dollars (350 \$) à l'organisation de la course à relais « 200 km de cœur », soit cinquante dollars (50 \$) par jeune de Sainte-Mélanie participant à cette course;

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprié au revenu de l'exercice un montant équivalent de surplus accumulé non affecté.

Adoptée

2014-03-068

**8.4 Aide financière à la Fondation Claude-Édouard Héту**

**ATTENDU** la demande d'aide financière provenant de la Fondation Claude-Édouard Héту visant à favoriser l'autonomie chez les jeunes par le projet « *En canotant dans Lanaudière* » ;

**ATTENDU** que l'octroi de cette aide financière est conforme aux orientations du plan de développement de Sainte-Mélanie quant à la jeunesse;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE CONTRIBUER** une somme de cent vingt dollars (120 \$) à la Fondation Claude-Édouard Héту pour le projet « *En canotant dans Lanaudière* »;

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprie au revenu de l'exercice un montant équivalent de surplus accumulé non affecté.

Adoptée

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2014-03-069

**9.1- Octroi d'un contrat de réfection de pavage et travaux connexes pour une partie du 8<sup>e</sup> rang et une partie du rang Saint-Albert**

**ATTENDU**

l'appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection de pavage et travaux connexes pour une partie du 8<sup>e</sup> rang et une partie du rang Saint-Albert et l'ouverture des soumissions reçues le 19 février 2014;

**ATTENDU**

la recommandation d'adjudication préparée par monsieur Benjamin Rouette, ingénieur, en date du 19 février 2014;

**ATTENDU**

le fonds constitué par le règlement numéro 506-2008 « Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques »;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** un contrat de réfection de pavage et travaux connexes sur une partie du 8<sup>e</sup> rang et une partie du rang Saint-Albert à la compagnie *Excavation Normand Majeau Inc.* de Saint-Gabriel-de-Brandon, au montant de trois cent quarante-sept mille six cent vingt-neuf dollars et soixante-seize cents (347 629.76 \$) plus taxes, en tant que plus bas soumissionnaire conforme et selon l'offre de services déposée le 19 février 2014;

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du 8<sup>e</sup> rang et d'une partie du rang Saint-Albert en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Claude Gagné, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie afin de donner suite à la présente.

Adoptée

2014-03-070

**9.2 Octroi d'un mandat de contrôle qualitatif des matériaux relativement à la réfection du pavage pour une partie du 8<sup>e</sup> rang et une partie du rang Saint-Albert**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la recommandation de monsieur Benjamin Rouette, ingénieur, datée du 20 février 2014 relative à l'adjudication d'un mandat de services de laboratoire à la firme Les Services EXP Inc. en tant que plus bas soumissionnaire conforme.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** le mandat de services de laboratoire relativement aux travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur une partie du 8<sup>e</sup> rang et une partie du rang Saint-Albert à la firme Les Services EXP de Joliette pour un montant n'excédant pas six mille neuf cent soixante-huit dollars (6 968 \$) plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du 8<sup>e</sup> rang et d'une partie du rang Saint-Albert en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-03-071

**9.3 Octroi d'un contrat de traitement de surface double sur la 1<sup>ère</sup> avenue du Domaine Safari**

**ATTENDU**

l'appel d'offres sur invitation de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la réalisation de travaux de traitement de surface double et travaux connexes sur la 1<sup>ère</sup> avenue du Domaine Safari;

**ATTENDU**

la recommandation datée du 19 février 2014 de monsieur Benjamin Rouette, ingénieur de la firme de génie-conseil Beaudoin & Hurens, d'adjuger le contrat de traitement de surface double et travaux connexes au plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU**

que la compagnie Les entreprises Bourget Inc. de Saint-Paul-de-Joliette est le plus bas soumissionnaire conforme au montant de quarante-cinq mille deux cent vingt-six dollars et cinquante-sept cents (45 226.57 \$) plus taxes;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** le contrat de travaux de traitement de surface double et travaux connexes sur la 1<sup>ère</sup> avenue du Domaine Safari à la compagnie **Les entreprises Bourget Inc.** de Saint-Paul-de-Joliette, au montant de quarante-cinq mille deux cent vingt-six dollars et cinquante-sept cents (45 226.57 \$) plus taxes selon les conditions prévues aux documents préparés par l'ingénieur Benjamin Rouette de la firme de génie-conseil Beaudoin & Hurens;

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour le traitement de surface double sur la 1<sup>ère</sup> avenue du Domaine Safari en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant des subventions annuelles 2014 du ministère des Transports du Québec (programmes PAARRM et PERRL);

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-03-072

**9.4 Permis de voirie – Entretien et raccordement routier dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports**

**ATTENDU** que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

**ATTENDU** que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

**ATTENDU** que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2014 et qu'elle autorise monsieur Claude Gagné, directeur général et/ou monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$), puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

**DE PLUS,** la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée

2014-03-073

**9.5 Rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 2 février au 24 février 2014**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 2 février au 24 février 2014 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal.

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 2 février au 24 février 2014.

Adoptée

**10- VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- a) Système de repérage GPS pour les camions de déneigement;
- b) Utilisation des fonds du règlement numéro 506-2008 (fonds de voirie locale);
- c) Formation sur la gouvernance des élus municipaux;
- d) Relance du Comité sur la politique familiale;
- e) Rue de la Pointe est-elle en zone inondable ?
- f) Demande d'intervention pour glace et eau au 1010, route Principale dans l'emprise du MTQ.

La période de questions est close à 20 h 53.

2014-03-074

**12- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 4.

Adoptée

---

**Marcel Loyer**  
**Maire**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**